

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

REXAN

Société anonyme au capital de 526 098 €.
Siège social : 12, rue Marius Delcher - 94220 Charenton-le-Pont.
389 768 912 R.C.S. Créteil.

AVIS DE CONVOCATION

MM. et Mmes les actionnaires de la société REXAN sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 20 juin 2012 à 10 h 30 au 12, rue Marius Delcher à CHARENTON-LE-PONT, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- 2) Rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code du commerce,
- 3) Approbation des comptes annuels et des conventions,
- 4) Affectation du résultat.

Les actionnaires justifiant de la possession ou de la représentation de la fraction du capital social exigée, par l'article 128 du Décret du 23 mars 1967, pourront envoyer, sous pli recommandé, au siège social de la société dans le délai de dix jours à compter de la publication du présent avis, une demande d'inscription, à l'ordre du jour de cette assemblée, de projets de résolutions, accompagnée d'un bref exposé des motifs.

Si dans ce délai de dix jours aucun actionnaire n'a déposé de projets de résolutions, le présent avis vaut avis de convocation.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, ou d'y voter par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte cinq jours au moins avant la réunion. Ils n'auront aucune formalité à remplir et ils seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

L'établissement financier centralisateur de cette assemblée, CACEIS CORPORATE TRUST 14 Rue rouget de Lisle 92862 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 09 - Service assemblées : fera parvenir aux actionnaires de la société, dont les titres sont essentiellement nominatifs (cotés sur le Marché Libre OTC), tous les documents de convocation préalables, auxquels seront joints les formulaires de procuration et de vote par correspondance.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités, complétés et signés, parvenus au siège de la société ou à CACEIS C.T., trois jours au moins avant la date de l'assemblée, par voie postale ou par télécopie : +33 1.49.08.05.82 ou +33 1.49.08.05.83

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires, au siège social de la société.

Le conseil d'administration.

1203158